SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

Identificateur du produit/Nom commercial:	RENEW Détergent émulsifiant et pré-détachant haute performance pour la lessive
Autres moyens d'identification	1804730, 1804721
Usage du produit/Description:	Détergent émulsifiant, pré-détachant haute performance
Restrictions d'utilisations	Pour usage industriel, institutionnel et établissement alimentaire seulement.
Identificateur du fournisseur initial :	CHANDLER 225 Thorne Avenue, Saint Jean, Nouveau-Brunswick, Canada E2L 4L9 Téléphone: 1-800-363-9611
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence seulement:	(613) 996-6666 (CANUTEC)

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2a Classification du produit selon le SIMDUT 2015- SGH
Ce produit est classé Irritation cutanée catégorie 2 et Irritation des yeux catégorie 2

2b Éléments d'étiquetage
Symbole :

Conseils de prudence :
Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants de caoutchouc et un équipement de protection des yeux.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation**.**
Mention d'avertissement : Attention.

Mention de danger : Provoque une sérieuse irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée.

SECTION 3 - COMPOSITION / RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients	No. CAS	% (poids)	CLASSIFICATION GHS
Acide sulfonique de l'alkylbenzène linéaire	68081-81-2	5-10	Toxicité aigüe orale et cutanée, catégorie 4 Irritation oculaire catégorie 2
Peroxyde d'hydrogène	70161-44-3	5-10	À cette concentration, non classifié
Dipropylène Glycol monométhyl Éther	34590-94-8	5-10	Irritation oculaire, catégorie 2
Lauryl sulfate de sodium	151-21-3	5-10	Irritation cutanée catégorie 2; Irritation oculaire Catégorie 2; Toxicité aiguë catégorie 4

Les concentrations réelles constituent un secret commercial.

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

4.a Description des premiers soins :

Contact oculaire:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical.

Contact cutané:

Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée :
Demander un avis médical. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation**.**

Inhalation:

Emmener la personne a l'air frais.

Ingestion:

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler a une personne inconsciente. Appeler un médecin si la pas bien.

4.b Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Yeux: Peut causer une irritation, rougeurs, larmoiements, sensation de brûlure.
Peau: Peut causer une irritation. Le contact avec le produit blanchit la peau pendant quelques minutes.
Inhalation: Une surexposition par inhalation peut causer une irritation.
Ingestion: Peut causer une légère irritation, mal de tête, douleur abdominale, de la diarrhée, des nausées et des vomissements.

4c Mention des éventuels soins médicaux immédiats et traitements spéciaux nécessaires
Aucune mesure particulière

SECTION 5 - PROCÉDÉS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5a Moyens d'extinction:
Moyens d'extinction appropriés :
Eau mousse universelle, produits chimiques secs, dioxyde de carbone. Le produit en lui-même ne brûle pas mais il peut générer de l'oxygène lorsqu'il se décompose.
Moyens d'extinction déconseillés :
Néant

5b Dangers spécifiques du produit :
Produits de combustion dangereux**:** Oxydes de carbone, oxyde d'azote et autres gaz de combustion irritants.

5c Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers :
Procédés spéciaux de lutte contre l'incendie/équipement:
De la fumée ou des émanations irritantes et toxiques peuvent se produire durant un incendie. Les pompiers qui

combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome pour se protéger des produits irritants et toxiques libérés lors de la combustion. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Un jet d'eau dirigé directement sur le produit génère beaucoup de mousse.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6a Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :

Protection personnelle:

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Assurer une aération et une ventilation suffisante. Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

Utiliser la protection personnelle appropriée (Voir Section 8).

6b Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:

Arrêter la fuite. Pomper le produit dans des contenants pour élimination ou éponger avec une matière absorbante et placer dans un contenant pour élimination. Compléter le nettoyage en rinçant à l'eau. Attention : le plancher sera très glissant.

6c Précautions environnementales:

Produit biodégradable. Ne pas laisser de grandes quantités de produit s'écouler à l'égout.

SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

7a Procédures de manutention sécuritaire:

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Lorsque utilisé conformément aux indications, pas besoin de mesures particulières.

7b Exigences en matière d'entreposage y compris les incompatibilités:

Garder dans un contenant opaque fermé
hermétiquement, à l'abri des rayons du soleil dans un endroit frais et sec. Ne pas entreposer sur des surfaces entrant en con
les aliments. GARDER À L'ABRI DU GEL.

Matériaux spéciaux d'emballage: P/D

Aucune incompatibilité avec la plupart des produits trouvés sur la majorité des lieux de travail.

SECTION 8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

8a Paramètres de contrôle :

	VALEUR D'EXPOSITION MOYENNE PONDÉRÉE (VEMP) au Québec	**VALEUR D'EXPOSITION DE COURTE DURÉE (VECD) / PLAFOND au Québec**	**Notations**
Peroxyde d'hydrogène	1 ppm	Non établi	

8b Mesures d'ingénierie:

Non requis.

8c Mesures de protection individuelle

Protection des voies respiratoires:

Non requis pour des applications normales.

Protection de la peau et autre équipement de protection:

Des gants en caoutchouc en cas de possibilité de contact. Des bottes imperméables en cas de grosse fuite.

Protection des yeux / du visage:

Non requis pour des applications normales. En cas de possibilité de contact, lunettes de sécurité.

Commentaires sur l'hygiène générale:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec les yeux. Ne jamais manger, boire ou fumer près des postes de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique, couleur et odeur:	Liquide bleu avec une odeur florale.
Seuil de l'odeur:	P/D
pH :	4,5-5,5
Point de fusion/congélation:	Approximativement 0°C
Point d'ébullition:	Approximativement 100 °C
Point d'éclair	Aucun jusqu'à ébullition
Taux d'évaporation (n-BuAc=1) :	0.4 (eau)
Inflammabilité	Non applicable
Limite d'inflammabilité inférieure (% par volume) :	Sans objet
Limite d'inflammabilité supérieure (% par volume) :	Sans objet
Données sur l'explosivité - Sensibilité aux chocs:	Non sensible.
Données sur l'explosivité - Sensibilité aux décharges électrostatiques:	Non sensible.
Tension de vapeur :	20 mm Hg (eau)
Densité de vapeur :	0.6 (eau)
Densité relative :	1.0
Solubilité :	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	P/D
Température d'auto-inflammation:	P/D
Température de décomposition :	P/D
Viscosité:	< 100 - 150cps @ 25 °C

SECTION 10 - DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

10a Réactivité :
Pas connue lorsque utilisé selon les recommandations

10b Stabilité chimique:
Stable à la température de la pièce, dans des conditions normales de manutention et d'entreposage.

10c Risque de réactions dangereuses :
Éviter le contact avec les alcalins forts et les matières réductrices fortes.

10d Conditions à éviter:
Éviter le contact avec les alcalins forts et les matières réductrices fortes. Le peroxyde d'hydrogène, une composante de ce produit est une matière comburante forte. Il n'est pas inflammable par lui-même mais il peut entraîner la combustion spontanée de matières inflammables et supporter la combustion parce qu'il libère de l'oxygène en se décomposant.

10e Matériaux incompatibles:
Les alcalins forts et les matières réductrices fortes. Les matériaux inflammables.

10f Produits de décomposition dangereux :
Chaleur et vapeurs d'eau et d'oxygène.

SECTION 11 - PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

Voies d'absorption probables: Yeux et ingestion.

Yeux: Peut causer une irritation, rougeurs, larmoiements, sensation de brûlure.

Peau: Peut causer une irritation. Le contact avec le produit blanchit la peau pendant quelques minutes.

Inhalation: Une surexposition par inhalation peut causer une irritation.

Ingestion: Peut causer une légère irritation, mal de tête, douleur abdominale, de la diarrhée, des nausées et des vomissements.

Cancérogénicité :	Aucun ingrédient n'est énuméré par IARC comme étant soupçonné d'être cancérigène chez l'être humain.
Tératogénicité, mutagénicité et autres effets sur la reproduction :	Négatif dans les tests de mutagénicité
Sensibilisation de la peau :	Non sensibilisant selon OECD 406
Sensibilisation des voies respiratoires :	P/D
Matières synergiques :	P/D
Autres dangers importants:	P/D

Données toxicologiques: Estimation de la toxicité aiguë: la DL_{50} est supérieure à 10,000 mg/kg, (oral, rat); nos produits ne sont pas testés sur des animaux.

Ingrédients	DL_{50} (voie, espèce)	CL_{50} # heures (espèce)
Acide sulfonique de l'alkylbenzène linéaire	1,080 mg/kg (oral, rat) >1,200 mg/kg (dermal, cochon d'Inde)	P/D
Peroxyde d'hydrogène	694 mg/kg (oral, rat) 2,000 mg/kg (dermal, lapin)	P/D
Dipropylène Glycol monométhyl Éther	2,000 mg/kg (oral, rat)	Inhalation lapin LC50 >6.41 mg/L
Laurylsulfate de sodium	1,200 mg/kg (oral, rat) >1,200 mg/kg (dermal, cochon d'Inde)	P/D

Voir Section 3 pour plus de renseignements.

SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12a Écotoxicité :

TOXICITÉ (Poisson)	Valeur	Temps d'exposition	Méthode
Acide sulfonique de l'alkylbenzène linéaire	Truite arc-en-ciel : 3.6 mg/L	96H	P/D
Peroxyde d'hydrogène	Poissons: 16.4 mg/L	96H	P/D
Dipropylène Glycol monométhyl Éther	Poissons : 280 mg/L	96H	P/D
Laurylsulfate de sodium	Macrones Vittatus LC50: 1.39 mg/L	96H	P/D

TOXICITÉ (Daphnia)	Valeur	Temps d'exposition	Méthode
Acide sulfonique de l'alkylbenzène linéaire	EC50: 1.62 mg/L	48H	P/D
Peroxyde d'hydrogène	EC50: 7.7 mg/L	48H	P/D
Dipropylène Glycol monométhyl Éther	EC50: 370 mg/L	48H	P/D
Laurylsulfate de sodium	EC50: 1.35 mg/L	48H	P/D

TOXICITÉ (Algues)	Valeur	Temps d'exposition	Méthode
Acide sulfonique de l'alkylbenzène linéaire	Selenastrum capricornutum EC50 = 29 mg/L	72H	P/D
Peroxyde d'hydrogène	Selenastrum capricornutum EC50 = 4,05-21,26 mg/L	96H	P/D
Dipropylène Glycol monométhyl Éther	EC50 = 100 mg/L	72H	P/D
Laurylsulfate de sodium	Selenastrum capricornutum EC50 = 3.75 mg/l	92H	P/D

12b Persistance et biodégradation :
Le produit est biodégradable

12c Potentiel de bioaccumulation :
Ne montre pas de bioaccumulation

12d Mobilité dans le sol :
Non disponible

12e Autres effets nocifs
Aucune information pertinente trouvée.

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer selon les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. Les contenants sont recyclables ou réutilisables.

SECTION 14 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Renseignements sur le transport de marchandises dangereuses (TMD) au Canada :
Non réglementé.

Numéro UN:	S/O
Appellation	S/O
réglementaire:	S/O
Classe de danger :	
Groupe d'emballage :	S/O
Dangers environnementaux:	S/O
Transport en vrac:	S/O
Précautions spéciales :	S/O

SECTION 15 - RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

Au Canada
Renseignements SIMDUT:
Ce produit a été classifié en accord avec les critères du Règlement sur les produits dangereux (RPD) et cette fiche de données signalétiques (FDS) contient tous les renseignements requis par le RPD.
Classification SIMDUT 2015 : Voir section 2a
Information CEPA: Tous les ingrédients se retrouvent sur la LIS

SECTION 16 - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Date de révision : 2022-04-04
Références:
1. Les informations fournies par le fournisseur et/ou le fabricant.
2. Règlement sur la santé et la sécurité du travail du Québec
3. Monographie du Centre International de Recherche sur le Cancer
4. Agence Européenne de Produits Chimiques (ECHA) site web.

Abréviations:

ACGIH	Conférence des Hygiénistes Industriels du Gouvernement Américain
CAS	Chemical Abstract Service
CEPA	Loi Canadienne sur la Protection de l'Environnemental
CL	Concentration létale
cps	Centipoises
DL	Dose létale
HMIS	Système d'Information sur les Matières Dangereuses.
HSDB	Banque de Données sur les Substances dangereuses
IARC	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer

LIS	Liste Intérieure des Substances
NFPA	Association Nationale de Protection contre les Incendies
NIOSH	Institut National pour la Santé et la Sécurité au Travail
NTP	Programme National de Toxicologie (U.S.A.)
OSHA	Administration de La Santé et de la Sécurité au Travail (U.S.A.)
P/D	Pas Disponible
PEL	Limite d'Exposition Admissible
S/O	Sans Objet
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
TLV	Valeur de Seuil Limite.

Fin de la Fiche de données de sécurité